DEPARTEMENT VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT APT

DELIBERATION N°2013/0014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF 31 FBG DES CONDAMINES 84300 CAVAILLON

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2013

SYNDICS TITULAIRES QUORUM		6
		4
SYNDICS PRESENTS		5
VOTES	POUR	5
VOTES	CONTRE	0
***	ABSTENTIONS	0

PRESENTS: Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire: PONCET Norbert ----

Excusés: CALVIERE Gérard - PELISSIER Laurence - PECOULT Jocelyn

DEVINE marc

Syndic suppléant : LIENS Edmond – OLIVIER Denis – LIENS Charles

L'an deux mille treize et le vingt novembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet:

MODERNISATION DES IRRIGATIONS DU QUARTIER BEL AIR COMMUNE DES TAILLADES

LE PRESIDENT EXPOSE: Le président rappelle que le contrat de canal prévoit la modernisation des irrigations du quartier Bel Air car de nombreux membres de l'association n'ont pas d'accès à l'eau par les réseaux gravitaires actuels. Afin de valider les contraintes techniques de ce projet et son montant global, une étude de faisabilité a été lancée par l'ASCO cette année.

Les conclusions de cette étude montrent que le projet a un coût global de 472 519,51 euros H.T. y compris la modernisation de quatre filioles gravitaires supplémentaires pour un montant de 59 872,80 euros H.T. qui permettrait de réaliser des économies d'eau supplémentaires par rapport au projet initial.

Afin de demander les aides financières pour la réalisation de ces travaux, le plan de financement de ce projet doit être validé. Ces travaux estimés à 472 519,51 euros H.T. feront l'objet d'une demande de subvention suivant la répartition :

- AGENCE DE L'EAU RMC 50%
- REGION PACA 15%
- CONSEIL GENERAL 84 15%
- AUTOFINANCEMENT 20%

Le président propose au comité de se prononcer sur l'ensemble de l'opération et son plan de financement.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT: la commission syndicale approuve les résultats de l'étude et la réalisation de l'ensemble des travaux de modernisation pour un montant de 472 519,51 euros H.T., ainsi que le plan de financement du projet et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président Mr DOMINIQUE Pierre